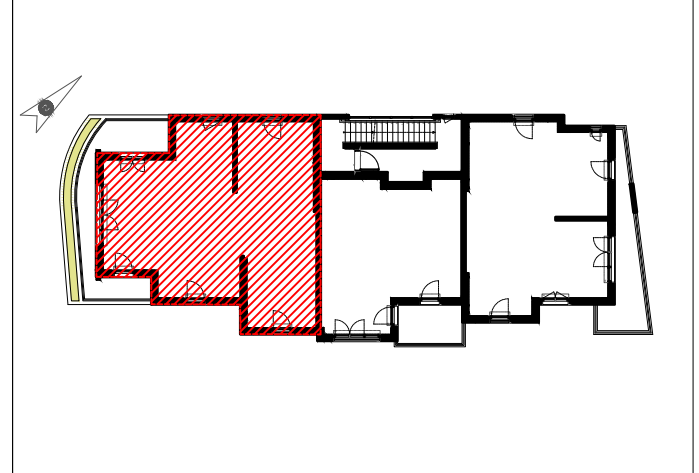
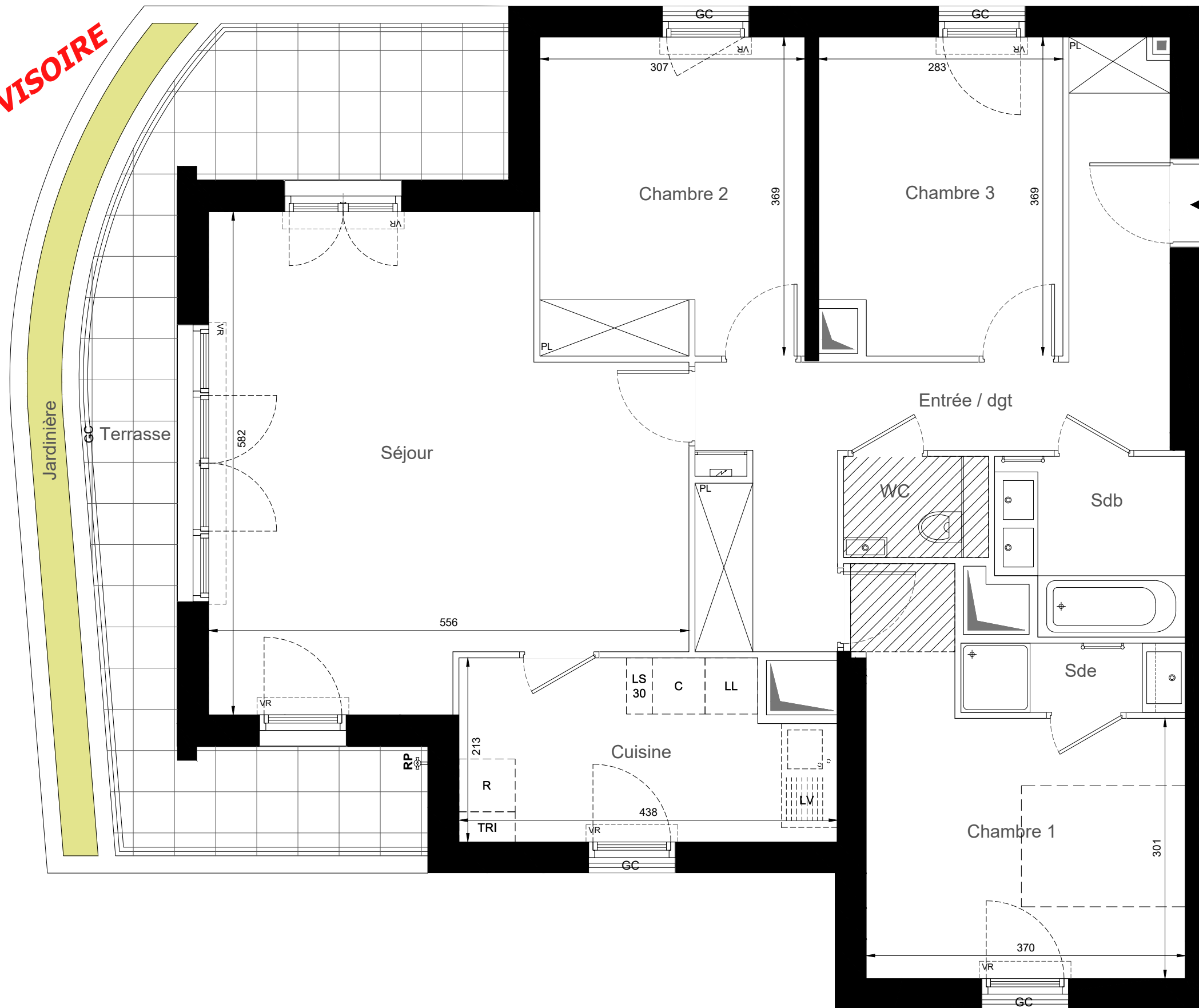


**PROVISOIRE**



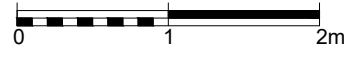
**Niveau : R+1 Bât : B Type : T4 N° : B13**

TABLEAU DES SURFACES	
Entrée/dgt	13.52 m <sup>2</sup>
Séjour	27.22 m <sup>2</sup>
Cuisine	8.63 m <sup>2</sup>
Chambre 1	13.23 m <sup>2</sup>
Chambre 2	11.28 m <sup>2</sup>
Chambre 3	10.08 m <sup>2</sup>
Sdb	4.26 m <sup>2</sup>
Sde	2.08 m <sup>2</sup>
WC	1.60 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SURFACES HABITABLES</b>	<b>91.90 m<sup>2</sup></b>
Terrasse	18.40 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SURFACES PRIVATIVES</b>	<b>110.30 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

- VR : volet roulant
- ST : store
- All.v. : allège vitrée
- GC : garde-corps
- PL : placard
- porte-fenêtre
- fenêtre
- robinet de puisage
- R : réfrigérateur
- C : cuisson
- LV : lave-vaisselle
- LL : lave-linge
- LS : linéaire supplémentaire
- tableau électrique
- soffite / faux-plafond
- sèche-serviette
- hsfp : hauteur sous faux plafond

NOTA : La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées, soffites, faux-plafonds, équipements sanitaires ainsi que le calepinage et dimensions des carrelages sont figurés à titre indicatif, et peuvent subir des modifications pour impératif technique. Les appareils ménagers ne sont pas fournis. Les canalisations, barbacanes, descentes EP, trappes de visite sur les gaines techniques et appareils de chauffage ne sont pas figurés au plan. La pente des balcons sera conforme à la nouvelle norme handicapés. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (Art, 4,1). La société se réserve la possibilité d'apporter à ce plan les modifications qui seraient dues à des impératifs d'ordre technique ou administratif.



Indice : 1      Date : Septembre 2022